

## Extrait du registre des décisions

Bureau du 07 juillet 2016

**Objet : RS - Demande de subvention dans le cadre du programme d'action 2013-2018 de l'Agence de l'eau pour la mise en œuvre d'une politique d'économies d'eau en provenance des sources déficitaires**

- date de convocation le 01 juillet 2016
- nombre de conseillers en exercice : 38

L'an deux mille seize, le jeudi sept juillet à dix-huit heures, les membres du Bureau de Chambéry métropole, légalement convoqués, se sont réunis à Chambéry métropole, salle du Nivolet, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Chambéry métropole.

- étaient présents : 32

<b>Barberaz</b>	David Dubonnet
<b>Barby</b>	Catherine Chappuis
<b>Bassens</b>	Alain Thieffenat
<b>Challes-les-Eaux</b>	Daniel Grosjean
<b>Chambéry</b>	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Michel Dantin - Xavier Dullin - Sylvie Koska - Bernadette Laclais - Pierre Perez - Benoit Perrotton
<b>Cognin</b>	Claude Vallier - Florence Vallin-Balas
<b>Curienne</b>	
<b>Jacob-Bellecombette</b>	Brigitte Bochaton
<b>La Motte-Servolex</b>	Luc Berthoud - Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
<b>La Ravoire</b>	Marc Chauvin
<b>La Thuile</b>	Dominique Pommat
<b>Les Déserts</b>	Michel André
<b>Montagnole</b>	Jean-Maurice Venturini
<b>Puygros</b>	Gérard Marcucci
<b>Saint-Alban-Leysse</b>	Michel Dyen
<b>Saint-Baldoph</b>	Christophe Richel
<b>Saint-Cassin</b>	Philippe Dubonnet
<b>Saint-Jean-d'Arvey</b>	
<b>Saint-Jeoire-Prieuré</b>	Jean-Marc Léoutre
<b>Saint-Sulpice</b>	Louis Caille
<b>Sonnaz</b>	Daniel Rochaix
<b>Thoiry</b>	Jérôme Esquevin
<b>Vérel-Pragondran</b>	
<b>Vimines</b>	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 4

de Jean-Claude Davoine à Benoit Perrotton - de Bernard Januel à Dominique Pommat - de Patrick Mignola à Marc Chauvin - de Alexandra Turnar à Brigitte Bochaton

- conseillers excusés : 2

Stéphane Bochet - Jean-Pierre Coendoz

- assistaient également à la réunion :

Jérôme Bellot (SNCF) - José Crépy (mairie de Chambéry)  
Dominique Bergé - Florian Maître - Axel Rebecq - Joris Simille - Eric Lux - Cyril Laïly - Christelle Delacroix - Hervé Palin - Nathalie Racine - Florent Guillerme

## **Bureau du 07 juillet 2016**

délibération n° 145-16

objet **RS - Demande de subvention dans le cadre du programme d'action 2013-2018 de l'Agence de l'eau pour la mise en œuvre d'une politique d'économies d'eau en provenance des sources déficitaires**

---

Jean-Maurice Venturini, vice-président chargé de l'eau et de l'assainissement, rappelle que l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse (RMC) a voté son programme d'action « Limiter les prélèvements et économiser l'eau » pour les années 2013-2018.

Compte tenu du fait que 40 % des territoires sur lesquels elle intervient souffrent désormais de pénurie chronique en eau et afin d'anticiper le changement climatique de 2080 qui prévoit 60 % de pluie en moins l'été, l'Agence de l'eau RMC a décidé d'accompagner les collectivités dans l'objectif d'économiser chaque année 20 millions de m<sup>3</sup> d'eau.

Sur le territoire Rhône Méditerranée Corse, les réseaux d'eau potable fuient jusqu'à perdre 50 % de leur eau entre le point de pompage et la livraison. Dans ce contexte, l'Agence de l'eau aide les collectivités à hauteur de 50 % pour les travaux permettant la réduction des gaspillages et la réparation des fuites visant à améliorer les rendements de réseau.

Chambéry métropole souhaite saisir cette opportunité pour économiser l'eau en provenance des sources déficitaires situées sur le massif de l'Epine : sources des Creux et des Fées sur la commune de La Motte-Servolex.

L'analyse multicritère des tronçons fuyards a permis de recenser les tronçons situés sur les bassins versants sur lesquels le schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) préconise de résorber les déséquilibres quantitatifs dus aux prélèvements.

La carte élaborée par l'Agence de l'eau définit les zones les plus sensibles pour la ressource en eau.

Ainsi, est proposé le renouvellement sur 1 120 mètres environ de canalisations d'eau potable de diamètre 100 mm, pour un montant estimatif en phase APS (avant-projet sommaire) de l'ordre de 411 000 € HT pour l'année 2017.

**Vu** l'article 4 alinéas 2-II et 2-III des statuts de Chambéry métropole, qui dispose que la Communauté d'agglomération est compétente en matière d'eau et d'assainissement,

**Vu** la délibération n° 122-15 C du Conseil communautaire du 12 novembre 2015 déléguant au Bureau les demandes de subvention,

**Le Bureau de Chambéry métropole, après en avoir délibéré et à l'unanimité :**

**Article 1 :** sollicite l'aide de l'Agence de l'eau pour la mise en œuvre d'une politique d'économies d'eau en provenance des sources déficitaires,

**Article 2 :** autorise le président ou son représentant à signer tous documents relatifs à cette démarche,

**Article 3 :** dit, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,  
Xavier Dullin